



RESPECT des MESURES POUR FAIRE FACE à L'ÉPIDÉMIE COVID - 19 Mesures d'hygiène :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par friction hydro-alcoolique,
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche dans son coude en cas de toux ou d'éternuement,
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle, rappel : chacun emmène ses déchets.
- éviter de se toucher le visage (particulièrement nez, bouche et yeux).

• Mesures de distanciation :

- au moins 1 mètre entre 2 personnes en tout lieu et en toute circonstance,
- au moins 2 mètres entre 2 personnes lors de la pratique sportive, sauf lorsque l'activité ne le permet pas.

• Port du masque:

- obligatoire pour toutes et tous dans l'intégralité des équipements recevant du public, y compris en plein air,
- exceptions possibles : enfants de moins de 11 ans, personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, personnes en situation de pratique sportive,

• Dispositions spécifiques relatives aux locaux et à l'accueil du public :

- vestiaires collectifs ouverts (décret du 13 août), sous réserve du respect des mesures de distanciation physique,
- salles de réunion : places assises pour tous avec 1 seule personne par table de 1.20m
- tout événement de convivialité avec participants debout n'est pas autorisé.

JE M'ENGAGE à RESPECTER ET FAIRE APPLIQUER AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION CES MESURES RÉGLEMENTAIRES.

Fait le : Nom

Activité Signature